



DELEGATION CENTRALE U.E.S. CFDT MGEN
3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org>

PAS TOUCHE À MES HORAIRES INDIVIDUALISES

(ils ne doivent pas devenir des *horreurs* individualisées)

Mes horaires c'est essentiel !

X heures par jour x 5 jours par semaines x 47 semaines par an : je travaille !

L'employeur MGEN souhaitant revenir sur le règlement des horaires individualisés actuellement en vigueur a voulu imposer un nouveau texte instaurant notamment des plages fixes pour les sections, le Siège et l'UGPS, des ouvertures jusqu'à 20h et 8 samedis par an également pour les centres de traitement, « avec tact et mesure ! »

L'employeur MGEN ayant depuis le début déclaré non négociable l'instauration de plages fixes, refusant même la contre-proposition du Secrétaire du CCE le 7 septembre d'une expérimentation dans quelques centres pour tirer un vrai bilan de ce qui est ou n'est pas nécessaire, la CFDT lors du CCE du 4 décembre a mis un droit de VETO à ce projet ainsi que tous les élus du CCE. Quelques concessions mineures ne réglant pas le problème de fond, nous avons, renouvelé le veto lors du CCE du 5 janvier 2009 **avec les élus CGT et l'appui de SUD**, pour empêcher une application autoritaire de ce projet défavorable aux salariés.

L'employeur coince maintenant d'appliquer des horaires fixes tout en essayant de convaincre les salariés de réclamer l'application du protocole mettant en place les plages fixes !

L'application des horaires fixes : c'est vraiment ce que veulent les dirigeants de la MGEN ?

SECTIONS :

L'employeur a comme projet d'élargir les heures d'ouverture (9H -20H soir et le samedi) pour permettre une plus grande amplitude de rencontre avec les mutualistes et les prospects. L'application d'horaires fixes de travail (9h-17h voire 9-18h) ne permet pas de répondre aux nouvelles missions des sections. Des horaires d'administratifs pour des commerciaux. Quelle blague pour mutualiser ! La concurrence va bien rire de la MGEN !

Pour répondre aux objectifs de mutualisation, il faut mettre les moyens, y compris humains. Après avoir « déplumé » les sections, la MGEN s'attaque maintenant aux salariés restants et veut faire payer la note à ceux qui restent, au lieu de trouver les moyens pour les motiver.

Encore 50 collègues qui n'ont pas trouvé de travail à ce jour suite à la restructuration : nous exigeons qu'ils ne soient pas licenciés et que tout soit fait pour qu'un poste valable soit proposé.

CENTRES DE TRAITEMENTS :

Les centres de traitement ont un taux de rotation des personnels avoisinant les 30 %. Bigre !
Les salaires des embauchés tournent autour de 1100€ net/mois. Beurk !

Des conditions de travail difficiles et répétitives avec en prime des horaires fixes ***c'est le bouillon !***

En centre de traitement, les transferts d'activité ont changé travail quotidien. On demande aujourd'hui de plus en plus d'expertise accompagnée de productivité, et de qualité de gestion, nous sommes très loin de l'activité unique de liquidation. Il y a donc déjà de grosses difficultés à recruter, fidéliser ces salariés qui sont, aussi l'avenir de la

MGEN. **Mutualiser c'est bien. Bien gérer est fondamental pour fidéliser nos adhérents** et la gestion aujourd'hui c'est les centres de traitement avec des délais à 5 jours Comment tenir si les recrutements ne suivent pas. Ne serait-il pas mieux de motiver et fidéliser des salariés pour permettre un meilleur service rendu et atteindre les objectifs de qualité ambitionnés par la MGEN.

Qui sont les interlocuteurs des mutualistes excédés par les dysfonctionnements qui suivent la restructuration décidée par la MGEN : l'ensemble des salariés de MGEN !

Et la gestion sécu, la MGEN veut la perdre ? L'avenir des CT dans tout ça ?

CENTRES D'APPELS :

Nos collègues doivent apprécier que l'employeur saccage les conditions d'horaires des centres où certains ambitionnent d'être promus demain : ils ne seraient pas concernés ? Ce serait alors l'aveu criant d'un employeur qui compte les laisser téléconseillers jusqu'à l'épuisement sans d'autres perspectives que leurs salaires minuscules...

Ne laissons pas l'employeur monter les salariés les uns contre les autres, les sections contre les centres de traitement et les centres d'appels, ou contre le Siège : n'oublions pas que 150 salariés y sont également concernés.

Le rôle du CHSCT :

Rappelons que conformément à l'article L 4612-8 du code du travail, **le CHSCT doit être consulté en cas de changement important de conditions ou d'organisation du travail**. Que nos collègues ne se privent pas d'utiliser cette arme, et la longueur de la procédure qui va avec ! Sans parler du prix pour l'employeur !

L'appel au retour à la négociation de la CFDT est la voix de la sagesse.

La MGEN veut vraiment déclencher la tempête, et la désorganisation de la chaîne de travail, à l'ouverture d'une concurrence accrue avec le référencement, à 5 mois d'un changement de présidence dans la mutuelle ?

Depuis ce veto, nombre de salariés, quelles que soient leur préférence syndicale, nous apportent leur soutien, choqués que d'autres Organisations Syndicales n'aient pas maintenu l'unanimité du 4 décembre, choqués que l'employeur souffle à certains salariés déboussolés de faire des pétitions pour soutenir son projet!

Un compromis acceptable est possible, et non une décision « perdant/ perdant » comme aujourd'hui !

Dans un contexte général de crise agissant lourdement sur le pouvoir d'achat, il n'est pas envisageable d'accepter cette nouvelle dégradation des conditions de travail.

SI rupture il y a, elle est du fait de l'employeur qui joue avec le feu ! Croyait-il qu'assommés par la restructuration les salariés allaient se laisser faire et ne pas réagir ? Qu'on pouvait leur supprimer la souplesse actuelle des horaires individualisés, leur imposer d'autres modalités sans contreparties en face de sollicitations très renforcées ?

TROP C'EST TROP ! Faites circuler ce tract auprès de vos collègues, discutez entre vous du meilleur moyen de résister : LES SEULES BATAILLES PERDUES D'AVANCE SONT LES BATAILLES NON MENEES !

9 janvier 2009

Les élus CFDT

Le délégué syndical central CFDT MGEN

BORIS ZULMA

06 50 34 82 97